



RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2025

UNSA VOUS DIT TOUT !

La dernière réunion NAO s'est tenue le 12 mars 2025.

Les revendications UNSA connues depuis le mois de janvier suite à notre courrier adressé au PDG CASTEX, ont été partiellement entendues par la Direction.

UNSA rappelle que la discussion lors de cette séance de négociations nous a permis d'obtenir :



MESURES POUVOIR D'ACHAT

- 1- **Création d'une prime de travail le « samedi »** \implies 10 € par samedi travaillé
- 2- **Revalorisation des gratifications médailles :**
 - . Médaille Argent : 200 € \implies 300 € au 1^{er} janvier 2025
 - . Médaille Vermeille : 330 € \implies 500 € au 1^{er} janvier 2025
 - . Médaille OR : 650 € \implies 950 € au 1^{er} janvier 2025
- 3- **Intégration de primes dans le statutaire qui comptera pour le calcul du 13^{ème} mois et augmentera les pensions de retraite** \implies + 5% environ de revalorisation
 - . Pour les opérateurs \implies intégration totale de la prime emploi dans le statutaire pour +3.76% points
 - . Pour les agents de Maîtrise \implies la prime de responsabilité passe à 39.27 € avec l'intégration d'une équivalence de la différence avec le montant actuel de la prime de +3.76% points dans le statutaire
 - . Pour les agents Cadre \implies la prime de responsabilité passe à 70.70 € avec l'intégration d'une équivalence de la différence avec le montant actuel de la prime de +3.76% points dans le statutaire
- 4- **CET (monétisation et alimentation)** \implies **22 jours monétisables (contre 10 jours actuellement), et la possibilité d'alimenter son CET en journée entière avec le complément de 12 jours de repos fixes (contre 5 jours actuellement)**

MESURES VOLET SALARIAL / AVANTAGE SOCIAL

1- CONDITIONS D'UTILISATION DU TRANSPORT URBAIN

La CARTE DE CIRCULATION devra être étendue dans le cadre des discussions avec IDFM soit avec l'attribution d'un Passe du type « Passe Navigo Île-de-France Mobilité » ou l'intégration dans la carte de service d'une utilisation de manière étendue

2- ENGAGEMENT DE DISCUSSIONS SUR LA FIDÉLITÉ DANS L'ENTREPRISE RATP

- Quel Bilan ?
- Pour l'UNSA, les éléments de négociations ne manquent pas et il convient de discuter sur : Quelle reconnaissance pour les agents ? sous quelle forme ? une prime de fidélité ou ancienneté ?
- Refonte de la grille de salaire en grille unique ou segmentée ? niveau des échelons ?



Votre appli mobile

disponible pour toutes informations
de manière immédiate



La Direction a précisé que sans aucune signature syndicale, toutes ces mesures ne s'appliqueront pas. Tout se résumera pour les salariés à seulement 0,1% d'attribution salariale contre 2,1% sur 2025. Chaque organisation syndicale doit désormais prendre ses responsabilités pour se positionner.

www.unsa-grouperatp.fr

UNSA GROUPE RATP
21 rue Jules ferry – 93170 BAGNOLET
BAVH - BAGNOLET